Comment ils traitent les prisonniers qu'ils font et nos blessés

Un journal anglais rapporte qu'aux environs d'Ypres, les Allemands ont fusillé des soldats français qu'ils avaient faits prisonniers.

Ils les ont alignés le long d'un bois et les ont fusillés, l'un après l'autre, les chefs ayant commandé : feu à volonté !

Un médecin-major pris avec son ambulance, en Belgique, lors de la bataille de Charleroi, et renvoyé en France, a déclaré, d'après l'*Echo de Paris* que les Allemands avaient fusillé nos blessés.

Ils les ont conduits dans un cimetière, ont tiré dessus ; puis les uhlans ont achevé ceux qui n'étaient pas morts et rampaient sur le sol.

Il a ajouté qu'il a été bien traité pour sa part, à Mannheim, où il avait été interné, mais qu'il ne peut pas dire la même chose des blessés qu'il a vus.

Il a rapporté notamment que dans une localité, la foule a assailli à coups de brique, les blessés à leur passage.

Nous ne croyons pas qu'en France un seul blessé allemand ait été maltraité par la population.

Nous avons interrogé ceux qui ont été transportés à Issoire, sur l'attitude de la foule à leur égard.

Ils nous ont répondu qu'ils n'avaient nullement été molestés que seuls quelques cris de : « cochons » avaient retenti à leurs oreilles.

On avouera tout de même qu'il vaut encore mieux être traité de « cochons » que d'être lapidé ou fusillé !

Ces blessés étaient des Bavarois et l'on sait que les Bavarois ont réellement agi « en cochons » dans toutes les localités de la Lorraine qu'ils ont occupées.

Eh bien, France, es-tu fière ?

Aux défenseurs de la Patrie.

On te croyait finie. On disait que la race
Et le peuple français, par l'échec abattus.
Lentement se mouraient ; qu'il ne restait plus trace
Du sang des fiers aïeux et rien de leurs vertus.

A l'heure où le péril angoissant était proche,
A ton premier appel, ô France, et sans retard,
Tes fils qui sont sans peur, te sachant sans reproche,
Chantaient la Marseillaise et le Chant du Départ.

Et des derniers confins de notre territoire.
Abandonnant la faulx, la plume ou le marteau,
Tous voulant une part de danger et de gloire
Sont venus se ranger sous les plis du Drapeau.

Plus de discussions. Tous demandaient des armes,
Couraient à l'ennemi pleins d'un zèle jaloux ;
Les femmes en secret laissaient tomber leurs larmes ;
L'âme des grands aïeux palpite encore en nous.

O France, tes enfants, qu'un même culte anime,
Unis pour relever de trop haineux défis,
Enivrés d'héroïsme et d'une foi sublime,
Savent vaincre ou mourir : sois fière de tes Fils !

CHARLES POISSON.

UN EXPLOIT AÉRIEN
d'un de nos Compatriotes

Il y a déjà quelque temps, les journaux rendirent compte d'un combat émouvant, entre un avion français et des avions allemands, marque *Albatros*, qui étaient venus lancer des bombes sur Amiens.

L'avion français qui fit la chasse à trois *Albatros* et les mit en fuite, fut forcé d'atterrir dans les environs de Montdidier, faute de munitions. Le mécanicien qui le montait avec le pilote, n'avait à sa disposition qu'un mousqueton de cavalerie. Il eut les mains gelées, au cours de cette lutte, s'étant déganté par un froid de 16 degrés au dessous de zéro, pour pouvoir mieux tirer.

Or, les deux Français qui ont si héroïquement livré le combat de l'air sont tous deux bien connus à Issoire, l'un est même un issoirien de famille et d'origine.

Le pilote qui dirigeait l'appareil, un monoplan *Morane-Saulnier*, est Eugène Gilbert, le premier aviateur qui se soit montré dans notre ville, et qui depuis s'est acquis une grande renommée ; le mécanicien qui l'accompagnait et qui a fait le coup de feu sur les *Albatros* allemands, c'est M. Auguste Bayle, fils de M. Bayle, boucher à Issoire, rue de la Terraille.

C'est avec plaisir que nous publions ci-dessous la lettre dans laquelle notre vaillant compatriote qui va bien mieux, rapporte les différentes péripéties de la lutte qu'il a soutenue :

Chers parents,

Je sors de l'hôpital aujourd'hui ; j'y étais depuis le 18 novembre, jour où des appareils allemands sont venus bombarder Amiens. Gilbert et moi, avons été désignés pour leur donner la chasse. A 2.500 mètres, nous en avons attaqué trois qui, en nous voyant, ont pris la fuite. Dès ce moment, nous en avons poursuivi un. La lutte a duré 35 minutes. Il paraît, d'après tous les gens qui nous ont vus, que c'était épatant et les journaux du pays en ont fait des tartines pendant deux jours. Parfois, nous étions à 15 mètres l'un de l'autre. Eux avaient une mitrailleuse et nous (Gilbert pilotait et moi je tirais), nous n'avions qu'un mousqueton de cavalerie. Heureusement que nous leur étions supérieurs en vitesse et en souplesse. Ils étaient affolés et ne savaient plus où passer. Un moment, ils ont passé à 2 mètres environ, sous notre appareil. J'ai cru qu'on allait se rentrer dedans. Voyant que non, je leur ai décoché deux coups de fusil qui, à mon avis, ont dû porter. Nous les avons poursuivis jusqu'à Montdidier, où nous avons été obligés de les abandonner faute de munitions. Mais ils avaient du plomb dans l'aile, nous aussi d'ailleurs. Comme mes gants me gênaient pour tirer, je les avais retirés et il faisait un froid de 16 degrés au-dessous de zéro. Je n'avais rien senti pendant l'attaque, mais après, mes mains étaient gelées.

J'ai été bien soigné et aujourd'hui je suis presque guéri. A notre descente de l'appareil, nous l'avons visité. Deux balles avaient porté : une au coin de l'aile; au-dessus de ma tête, à 10 centimètres, l'autre a éraflé mon veston à la hauteur du flanc droit, traversé un réservoir d'essence, le coffre de l'appareil. Dans celui-ci se trouvaient des cartes postales de Gilbert. Le paquet a été traversé. Il m'en a donné une avec dédicace. Je vous l'envoie. Vous me feriez plaisir en la faisant encadrer. C'est pour moi un précieux souvenir.

Depuis, nous avons eu le plaisir d'apprendre que cet oiseau de malheur avait été capturé près de Reims. Le passager était blessé, le réservoir d'essence troué. Le pilote a avoué que, dans l'ardeur de la lutte, il avait complètement perdu sa route et qui, à bout d'essence, il avait été obligé d'atterirr. Heureusement que c'était chez nous.

Gilbert va avoir les galons de sous-lieutenant, moi je suis cité à l'ordre du jour des armées ; j'aurai peut-être la médaille militaire, mais ce n'est pas sûr...

A cette lettre, si simple et si franche, était joint une carte postale de Gilbert trouée par une balle allemande. Elle porte la dédicace suivante : *A mon vieil ami Bayle, à mon dévoué mécanicien, en souvenir de notre chasse à l'Albatros, du 18 novembre 1914 à Amiens.*

Toutes nos félicitations et tous nos vœux à notre jeune compatriote qui fait partie de l'Escadrille M.S. 23 et est attaché à l'aviation du général de Castelnau.

LA VIE DANS LES TRANCHÉES

Un soldat du 16e d'artillerie, dans une lettre adressée à un de ses amis d'Issoire, relate un incident de la vie des tranchées.

Le fait dont il parle, quelque incroyable qu'il semble, il en affirme la véracité.

A certains endroits, écrit-il, les tranchées des fantassins français et allemands sont éloignées de 15 mètres seulement.

Un fantassin du 121e, en quête de plaisanterie, se mit un jour à crier :

— N'y a-t-il pas un boche qui sache parler français, par là ?

Voilà, lui répond une voix.

— Fais-toi voir un peu, répond le fantassin.

— Fais-toi voir toi même, répliqua la voix.

— Vous ne tirerez pas, s'écrie le pioupiou.

— Non, fut-il répondu ; ni vous non plus.

— Non, fut la réponse du français.

Et le boche de faire voir le casque à pointe, le français, le képi ; puis tous les deux la tête.

— Si l'on sortait et si l'on faisait la moitié du chemin chacun, continue le français.

— Soit, répond l'allemand.

Et ils sortent, s'avançant l'un vers l'autre et se donnent la main, au milieu. Inutile de vous dire qu'ils étaient mis en joue de part et d'autre, et si l'un était tombhé, l'autre ne serait pas allé loin.

— Je te paie le café, dit le boche, si tu veux venir dans ma tranchée.

Qu'auriez vous fait ? Vous n'y seriez pas allé ; ni moi non plus. Mais le pioupiou du 121e y est allé. Il paraît que les Boches étaient tellement émerveillés de son audace qu'ils l'auraient porté en triomphe.

Les Boches lui payèrent le café avec du lait concentré ; ils lui bourrèrent les poches de chocolat et de cigares.

Puis le lieutenant boche lui donna une lettre, l'inévitable lettre, dans laquelle il priait les Français de se rendre, avec tous les boniments d'usage : Vous serez bien traités ; nous sommes bien nourris. tout ce qui s'en suit.

Naturellement, les soldats boches venaient à la rescousse de leur lieutenant, ils étaient trois à parler français.

— Tu vois, nous sommes bien, lui disaient-ils ; si ce n'était le froid que notre Empereur ne peut empêcher, nous aurions tout ce qu'il faut.

— Nous aussi, répondit le pioupiou, nous sommes bien ; nous avons même deux couvertures chacun, pour nous préserver du froid. Ils ne voulaient pas le croire, tellement cela leur paraissait épatant.

Et le fantassiu partit, emportant la lettre qu'il remit à son lieutenant. Quelle fut la réponse ? On ne sait pas. Mais on présume qu'elle fut ce qu'elle devait être même un peu verte. Car le fantassin qui était retourné la porter aux Boches, exigea que la lettre ne fut ouverte que lorsqu'il serait parti.

Une nouvelle conversation s'engagea entre lui et le boche.

— Il faut espérer qu'après la guerre, on se reverra à Paris, dit l'Allemand, qui y travaillait autrefois. Elles sont gentilles, les parisiennes.

— Je crois que tu ferais bien, répliqua le français, de ne pas trop y penser, car tu pourrais bien t'attacher une belle tringle ; elles n'en pincent plus pour les Boches ; elles en sont dégoûtées.

Comme il s'en allait, il leur dit :

— Mais pourquoi que vous tirez comme cela toute la nuit ? Il n'y a pas moyen de roupiller. A quoi cela sert ?

— Tu as bien raison, répondit le boche ; maintenant, si tu payais bien quelque chose à ton tour, on viendrait le boire.

— Garde-t-en bien, répliqua le français, tu te ferais fusiller par tes camarades ou ton lieutenant.

Et il s'éloigna. Mais les Boches tinrent parole et ils restèrent un jour et une nuit sans tirer ; et des deux côtés, on dormit tranquille.

Tel est le récit de l'artilleur du 16e Quand on sait de quelle audace, les nôtres sont capables, il est permis d'ajouter foi à son intéressant récit.

Le Paquet et le Noël du Soldat

Les nombreux dons en argeut et en nature continuent à affluer, et le groupe de la sous-préfecture d'Issoire, adresse à tous les généreux donateurs ses plus vifs remerciements. Il adresse un merci tout particulier à toutes les persounes de bonne volonté, à toutes les institutrices de l'arrondissement et à leurs élèves, aux communes de St-Babel (section de Roure), Beaulieu, Flat, Saurier, La Combelle, St-Germain-Lembron, Charbonnier, Neschers, Le Breuil, Saint-Yvoine, Brenat, Murols, St-Nectaire, Usson, Compains, Perrier, Chadeleuf, Besse, etc., qui ont bien aidé par leur travail ; de même aux dentellières de *La Gergovia* et aux élèves de Mme Tinet.

Le groupe fait de nouveau un pressant appel à la générosité des habitants d'Issoire et de tout l'arrondissement, pour procurer aux vaillants artilleurs du 16e, quelque moment de joie et quelques gâteries à l'occasion des fêtes de Noël.

Il est persuadé que nul ne restera insensible à cet appel. Qui n'a en effet quelques douceurs en réserve (chocolat, saucisson, gâteaux secs, conserves, etc.), ne serait-ce même qu'un cigare !

Un premier envoi se fera le vendredi 11 décembre, prière donc de remettre au plus tôt à la sous-préfecture, tous les dons en argent et en nature qui contribueront à rendre si heureux nos braves soldats d'Auvergne qui méritent si bien l'admiration de tous.

Un 5e envoi a été fait jeudi dernier, au 16e : 200 paires chaussettes, 50 cache-nez, 10 douzaines de mouchoirs, 55 paires de gants.

Dons en argent

Anonyme, 300 gr. laine, 1 fr. 80 ; Mme Faye, 5 fr.; Mlle Madeleine Mathieu, 5 fr.; commune de Vodable, 36 fr. 70 ; M. Ginther, industriel, 20 fr.; M. Lachal, percepteur à St-Alyre (Ardes), 10 fr.; commune de La Chapelle-sur-Usson (2e don en argent) 50 fr.; Mme Marion, rue de la Cascade, 1 fr.; Mme Allezard (laine), 5 fr.; produit d'un bridge, 11 fr. 85 ; les auditrices du cours d'adultes de Saurier, 40 fr.; commune de Tourzel : offert par le comité, 78 fr. 65 ; 1re souscription, 25 fr. 75 ; 2e souscription, 30 fr. 25 ; vente d'arbres, 13 ; soit total de 147 fr. 40.

Total des listes : **4.724 fr. 20**

Dons en nature

Commune de Compains : 30 paires de chaussettes, 13 passe-montagne, 3 cache-nez, 1 paire gants, 3 tricots, 2 chandails ; Mlle Vialis à Auzelles, 6 cache-nez, 1 passe-montagne, 1 paire chaussettes ; Mme Rifa de Chidrac (souscription) : 5 chemises, 3 caleçons, 2 chandails, 1 paire mites, 2 petits cache-nez ; anonyme, 2 passe-montagne ; Mme Samouelian, 1 passe-montagne ; Mme Gauttier, 2 passe-montagne ; commune de Vodable, 13 paires de chaussettes, 4 tricots, 1 plastron ; commune d'Usson, envoi de Mme Foléa, institutrice, 6 paires de bas ; commune de Perrier, envoi de l'école de filles (travail des élèves) : 3 passe-montagne 3 cache-nez, 1 cache-col, 3 paires de mitaines ; école libre de St-Cirgues : 3 tricots, 1 cache-nez ; 2 passe-montagne ; commune du Vernet-la-Varenne (travail des élèves de l'école publique : 3 paires de chaussettes, 2 chandails, 4 passe-montagne ; commune de Beaulieu, 1 chandail ; commune de St-Babel, envoi de Mme Bournet, institutrice, 7 passe-montagne, 7 paires moufles, 1 tricot, gateries et objets divers : commune de Mareugheol : douze passe-montagnes, 7 paires chaussettes, 3 paires mitaines ; Tartière (école des filles de Besse) : 20 passe-montagne, 8 paires chaussettes, 8 mouchoirs, 5 savonnettes, 3/4 chocolat ; Mme Lacloque, à St-Germain, 3 paires chaussettes ; communes de Nonette et Beaurecœuil : 16 bonnets coton, cache-nez 17 pouvant servir chandail, 26 passe-montagne, 16 paires mitaines, 3 paires gants, 6 chemises ; 20 paires chaussettes, 1 paquet complet, 4 chandails ; commune des Pradeaux : 8 tricots, 15 passe-montagne 11 paires de chaussettes, 10 paires de caleçons, 20 mouchoirs ; Mme Pagnon, à Orphanges, 1 paire de gants, 4 paires de chaussettes; Mme Fournier, institutrice à St-Floret, 2 paires de chaussettes, 2 passe-montagne ; Mlle Sophie Samouelian, 1 passe-montagne, 1 paire gants ; Mme X de Sauvagnat, 1 paire de chaussettes ; école de Bansat, 3 passe-montagne, 1 paire gants, 1 paire moufles ; Mme Conche, de Flat, 1 passe-montagne ; l'école de filles du Broc, 2 passe-montagne, 1 cache-nez, 1 tricot ; Mme Gouttière, institutrice à St-Rémy-de-Chargnat (3e envoi), 5 tricots, 12 passe-montagne, 12 chaussettes, 6 caleçons, 6 chemises, 2 douzaines serviettes, 2 douzaines mouchoirs, 2 paires gants, demi-livre chocolat ; Mlle Fournier, institutrice à Auzolle, par Saint-Alyre-ès-Montagne, 4 passe-montagne, 6 mouchoirs ; commune de Vodable, 1 paire gant, 1 cache-nez ; Chadeleuf, 1 paire chaussette ; Mme Gimbert, 1 tricot ; Mme Paupy, 1 tricot ; Mme Allezard, pour l'école libre de St-Remy-de-Chargnat : 14 mouchoirs, 4 paires chaussettes, 1 chandail, 1 passe-montagne ; commune de Tourzel, 6 mouchoirs de poche, 1 paire chaussettes ; école d'Auzat-sur-Allier : 4 paquets incomplet, 7 chemises, 15 serviettes ou torchons, 14 mouchoirs, 1 flanelle, 3 paires chaussettes, 7 passe-montagne, 1 cache-nez, papier à cigarette, savons, 1 chandail, 1 paire gants, 1 complet offert par Mlle Chardy, institutrice ; Mlle Vaisse, institutrice à Aix-la-Fayette, 2 paires chaussettes, 1 gilet flanelle, 3 passe-montagne ; commune de Solignat, 2 gilets flanelle, 1 paire gants, 2 paires chaussettes ; commune de Sauxillanges (3e envoi), envoyé par Mme Force, travail des dames et jeunes filles secondées par les élèves de l'école laïque des filles : 50 paires chaussettes, 22 genouillères, 14 cache-nez, 23 passe-montagne, 2 paires moufles, 20 paquets tabac, 20 cahiers papier à cigarettes, 2 pipes, 12 crayons ; commune de Charbonnier : 16 paires chaussettes, 1 cache-nez offert par Mlle L'Ebraly, 1 paire gants Mme Julien ; Duvoisin, mercier, 4 boîtes savons, 1 boîte papier à cigarettes ; commune de St-Nectaire : 2 passe-montagne, 3 paires gants, 6 mouchoirs ; commune d'Usson (6e envoi), 10 paires chaussettes, 2 paires mites ; anonyme 2 caleçons, 1 chemise, 2 passe-montagne ; anonyme 1 paire chaussettes ; commune de St-Babel, 4 paires chaussettes ; Mlle Rix, 1 passe-montagne ; Mlle Andraud, 1 passe-montagne, Mme Malsang, de Saurier, 10 chandails, 1 paire chaussettes ; Mme Chautard de Saurier, 9 passe-montagne ; commune de Vodable, 14 paires chaussettes ; anonyme, 12 mouchoirs, 4 passe-montagne.

Chronique Locale et Régionale

Appel de la Classe 1916

Le Maire de la ville d'Issoire porte à la connaissance de ses administrés que par décret de M. le président de la République, en date du 3 décembre courant, seront dressés sur tout le territoire de la République, les tableaux de recensement de la classe 1916.

En conséquence, les jeunes gens nés dans la commune d'Issoire du 1er janvier au 31 décembre 1896, dont les père et mère ou tuteur sont domiciliés dans la commune, sont tenus de se présenter à la Mairie d'Issoire pour y faire leur déclaration à partir d'aujourd'hui jusqu'au 20 décembre inclus.

Sont également tenus à la déclaration, les père, mère ou tuteurs des jeunes gens de la classe 191 6 ceux-ci résidant hors du territoire de la commune d'Issoire, si ces père, mère ou tuteurs sont domiciliés dans la commune d'Issoire.

Nos Compatrioies

M. Armand, notre compatriote, adjudant-chef, commandant la 17e Compagnie du 305e d'Infanterie, a été cité à l'ordre du jour du régiment, pour les motifs suivants :

« Cet officier a fait preuve dans « le commandement de sa compa- « gnie, de réelles qualités militai- « res, et lors de l'explosion de la « mine allemande, a pris rapide- « ment les mesures nécessitées par « les circonstances, en maintenant « toute la troupe à son poste de « combat »

Nos sincères félicitations au vaillant officier, qui est le gendre de M. Gustave Bayle, à qui nous souhaitons bonne chance et continuel succès.

Adjudication

L'Adjudication : 1° des fumiers provenant des chevaux du 16e régiment d'artillerie ; 2° des dépouilles des chevaux morts susceptibles d'être livrés à la boucherie ; 3° des dépouilles des chevaux morts impropres à la boucherie, aura lieu le 24 Décembre 1914, à 14 heures, au bureau du Major, au quartier du 16e régiment d'artillerie, à Issoire.

La Mise en Route de la Classe 1915

La mise en route des jeunes soldats de la classe 1915, est fixée au 16 Décembre pour les soldats de la 13e région.

Ils sont presque tous affectés à l'infanterie dont chaque régiment va recevoir 1010 hommes ; chaque bataillon de chasseurs aura 600 hommes ; chaque groupe cycliste 100.

L'artillerie ne reçoit que des ouvriers, 2.500 en tout ; le génie 4.000 hommes.

Aucune affectation ne sera faite dans la cavalerie.

Le nombre total des appelés est de 220.000 hommes dont 210.340 pour l'Infanterie.

Trouvaille

Il a été trouvé sur la route de Parentignat un porte-monnaie contenant une certaine somme.

Le réclamer chez Mmes Bérard, magasin de blanc, place de la République, à Issoire.

Etude de Me **TOLLIN**, notaire à Issoire.

Suivant acte reçu par Me Brunel, notaire à St-Babel, — substituant Me Tollin, notaire à Issoire, son collègue mobilisé — le onze novembre mil neuf cent quatorze, Madame Anna GIDON, veuve de Monsieur Pierre GIRONDON, charcutière, demeurant à Issoire, a vendu à Monsieur Théodore GADET, tripier, demeurant au même lieu.

Le **Fonds de Commerce de Charcuterie** qu'elle exploitait à Issoire, rue du Pont, no 55, comprenant, outre la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au onze novembre mil neuf cent quatorze.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours au plus tard. A dater de la présente insertion renouvelant celle publiée dans le présent journal, feuille du 25 novembre dernier sous le numéro 69, et seront reçues en l'étude du dit Me Tollin, notaire.

Pour deuxième insertion :

BRUNEL.

Société du Gaz d'Issoire

Vente de POUSSIER de COKE pour Couverture Economique des Foyers.

Les 10 hectol. : 2 Fr.

Mode d'Emploi

Mouiller le poussier de façon à former une pâtée épaisse, en disposer une couche assez forte sur le Foyer qui se consume une partie du jour où de la nuit, suivant l'emploi.

ON DEMANDE A ACHETER

des FUTS DE VINS PIQUÉS, inutilisables, mais bons pour contenir du Goudron.

EN BON ÉTAT

Fûts de 2 hectol. : 4 fr. l'un ;
Fûts de 1 — 3 —

Fûts d'huile ou de graisse

Fûts de 2 hectol. : 5 fr l'un ;
Fûts de 1 — 4 —

Issoire. — Imprimerie A. VESSELY.
Le Gérant, A. VESSELY